

PROCES VERBAL de la REUNION

Du lundi 16 mai 2022

Convocation le 09 mai 2022

Le lundi 16 mai, le Conseil Municipal s'est réuni à 18 heures 30, également convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur ALLOUCHERY Jean-Marie, le Maire.

Présents : M. ALLOUCHERY J.M.. - Mme LABBE V. – Mme DEZOTHEZ V. – M. HOUSSART A. – Mme DRAVIGNY J. – Mme FENEUIL Caroline – M. PATTE Gauthier – M. GUERLET Victorien – MME HIMA-VERREMAN Angéline – Mme HANON Ariane

Excusé : M. DEMAGNY André pouvoir donné à Mme DRAVIGNY Jocelyne

M. HOUSSART Alexandre été élu secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 avril 2022

2/ Projet Halle – aménagement place du Jard

Suite à la réunion de travail du 9 mai, et sur la base des documents et plans envoyés par les architectes de Sera fin avril, le conseil a décidé d'apporter quelques modifications à l'avant-projet et de valider les points cités en annexe de ce compte rendu.

Une question reste malgré tout en suspens, celle de l'aménagement de la halle côté abribus.

Une réunion avec l'Architecte de Bâtiments de France sera programmée afin de connaître, avant la demande de permis de construire, ses prescriptions sur le projet

3/ Marche des Elus – jeudi 26 mai à SERMIERS

Les inscriptions commenceront à 8h00, M. PATTE et M. ALLOUCHERY tiendront la permanence.

Le départ aura lieu à 9h.

4/ Bureaux de vote – Elections législatives dimanches 12 et 19 juin 2022

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

5/ Eclairage public

La décision a été prise d'éteindre l'éclairage public à partir du 21 juin 2022, minuit.

Exception pendant les vendanges et les jours de festivité où la lumière restera allumée toute la nuit.

A compter du 15 septembre 2022, l'éclairage se rallumera à partir de 6h00 du matin.

6/ Questions diverses

- Randonnée Burkina Entraide – dimanche 26 juin 2022

L'association Burkina Entraide organisera le dimanche 26 juin, une randonnée pédestre autour de Chamery, dans le but de recueillir des fonds pour soutenir la construction d'une école au Burkina Faso

Le départ de la randonnée se fera à la salle polyvalente.

La salle sera mise à disposition pour les WC.

- Reims Roller Skating

Madame DASSO présidente de Reims Roller Skating demande si la commune accepte de mettre à la disposition de son club, pour la saison 2022/2023, la salle polyvalente afin d'y pratiquer le patinage artistique. sur roulettes.

Monsieur le Maire et Mme LABBÉ rencontreront la présidente de l'association pour s'assurer que cette activité n'endommagera pas le plancher et définir les conditions de mise à disposition de la salle si l'accord était donné.

- **Ministère des armées**

Monsieur le Maire a reçu un courrier du ministère des armées l'informant qu'en 2023, du 19 avril au 05 mai, des exercices hors terrain militaire pourraient se dérouler sur le terroir de la commune.

- **Trail Ecueil**

La coopérative d'Ecueil, lieu habituel du départ, étant en travaux en 2023, les organisateurs du trail demandent s'il serait possible d'organiser le départ de l'épreuve à Chamery, à la salle polyvalente ou la coopérative .

Mme DRAVIGNY ne voit pas d'opposition pour que cela se passe à la coopérative. Elle rencontrera Monsieur GUINET, un des organisateurs de la manifestation.

- **Chœur de Chamery**

L'association propose sur internet une visite 3D de l'église. Le lien est sur le site de la commune.

Séance levée à 20h00

Jean-Marie ALLOUCHERY

André DEMAGNY

Véronique LABBÉ

Absent pouvoir Mme DRAVIGNY

Victorien GUERLET

Valérie DEZOTHEZ

Gauthier PATTE

Alexandre HOUSSART

Jocelyne DRAVIGNY

Caroline FENEUIL

Angéline HIMA-VERREMAN

Ariane HANON

Annexe : Projet de construction d'une halle sur la place du Jard

Sur la base des documents et plans envoyés par les architectes de Sera fin avril, il a été décidé :

- l'emplacement de la halle est validé
- la surface globale et la forme de la halle sont validées
- surface du local technique (7 m²) validée ; « fenêtre » conservée
- la construction en ossature et charpente bois est validée ;
- les locaux fermés seront en maçonnerie enduite (détails à définir)
- sol en béton bouchardé est validé
- couverture métal à préciser (mise en œuvre d'un complexe isolant ?) pour éviter le bruit (résonances, pluie...)
- inverser le local sanitaire et le local technique ; prévoir des portes coulissantes si possible
- l'accès au sanitaire se fera par l'arrière. (pour ne pas être visible depuis l'espace de la halle)
- l'accès aux armoires techniques et au sanitaire se fera sur le côté par l'ouverture dans le mur côté place (voir plan).
- si le mur actuel, entre le jardin des sens et la partie haute, doit être démonté le nouveau mur de soubassement aura alors le même emplacement que l'ancien;
- le pan coupé du mur de soubassement côté rue est accepté
- l'espace prévu pour l'abribus devient un espace information accessible de la halle par un escalier, cet espace restera couvert par le toit de la halle
- les travaux d'aménagement prévus dans la rue (trottoir, quai bus, passage piéton) sont supprimés
- des assises (bancs) seront à prévoir sous la halle en remplacement
- pour masquer la vue des armoires depuis la rue il est proposé de monter un mur sur une hauteur de 2m à 2,50m .
- le cheminement le long du mur de soubassement n'est pas retenu
- prévoir la récupération de l'eau (citerne ? emplacement ?)
- prévoir point d'eau
- parvis à réduire à 4m de large autour de la halle avec création d'un accès depuis la place en stabilisé
- gradins validés ;
 - o à reculer d'environ 1m dans le talus pour impacter le moins possible le jardin des sens ; seul le magnolia sera déplacé
 - o gradins en béton + bois + emplacement pour végétation (à préciser)
 - o l'escalier sera placé vers le milieu des gradins (à préciser)

questions :

- le local sanitaire doit-il être aux normes PMR s'il n'est pas laissé en accès libre au public (ouverture pour certains évènements uniquement) ?
- la couverture pourrait-elle être en tuiles ? ou dans un autre matériau autre que couverture métal ?

